

an							ala
Date							
Visa							
24. DEZ. 1991							
Ref.							

UR AMMOSCOUO
BERNEDA

((((((((((MUR02637 BRNA4880

BERN 23.12.91 19:12 U R G E N T

6352
COPIE POUR INFORMATION A L'AMBASSADE DE SUISSE, MOSCOU

ETATPRIORITE
SON EXCELLENCE
MONSIEUR LEVON AKOPOVITCH T E R - P E T R O S S I A N
PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE D'ARMENIE

EXCELLENCE,

J'AI L'HONNEUR DE PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QUE LE CONSEIL
FEDERAL SUISSE A PRIS, LE 23.12.1991, LA DECISION SUIVANTE : LA
SUISSE RECONNAIT L'INDEPENDANCE ET LA SOUVERAINETE DE LA
REPUBLIQUE D'ARMENIE ET SOUHAITE ENTRER EN RELATIONS DIPLOMA-
TIQUES AVEC ELLE. EN VOUS ADRESSANT MES PLUS VIVES FELICITATIONS,
JE FORME MES VOEUX CHALEUREUX POUR LA PROSPERITE DE VOTRE PAYS ET
DU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE D'ARMENIE.

RENE FELBER
ACTUEL VICE-PRESIDENT ET PRESIDENT DES LE 1ER JANVIER 1992
DE LA CONFEDERATION SUISSE

18:15 23 DEC 91
)))